

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DE LA PREFETE
Bureau de la Sécurité et de la Prévention
de la Délinquance
Affaire suivie par Isabelle THOTHE
Tél. : 03.21.21.22.21
Mel : isabelle.thothe@pas-de-calais.pref.gouv.fr

ARRAS, le

21 JUIL. 2015

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras
Mesdames et Messieurs les Présidents
des Conseils Locaux et Intercommunaux de Sécurité et
de Prévention de la Délinquance de l'arrondissement
d'Arras

OBJET : Mise en œuvre des plans locaux de prévention de la délinquance.

Par circulaire du 27 octobre 2014, vous avez été invités à arrêter, pour la fin du premier trimestre 2015, votre plan d'action local ou intercommunal de prévention de la délinquance, en déclinaison du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013 - 2017.

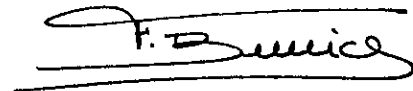
A ce jour, seuls quelques plans d'action locaux ou intercommunaux ont pu être adressés au Ministère.

C'est pourquoi, je vous invite vivement à réunir vos C.L.S. ou C.I.S.P.D. dans les meilleurs délais afin de pouvoir arrêter votre plan d'action local ou intercommunal.

Je vous remercie de me le faire parvenir, pour le 1^{er} septembre au plus tard, ou sinon de m'indiquer l'état d'avancement de votre plan et la date prévue pour son adoption.

Si vous rencontrez des difficultés dans la démarche d'élaboration de votre plan d'action, vous avez la possibilité de solliciter l'appui du SGCIPO, en lien avec mes services.

La Préfète,



Fabienne BUCCIO